AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C0912
FR0013227113-FS0449

3 juin 2025

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

SOITEC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 juin 2025, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 mai 2025, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SOITEC et détenir indirectement 2 504 360 actions SOITEC représentant autant de droits de vote, soit 7,01% du capital et 5,49% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs International	2 493 849	6,98	2 493 849	5,46
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	1 766	ns	1 766	ns
Goldman Sachs Bank Europe	2 884	ns	2 884	ns
Goldman Sachs & Co. LLC	5 861	ns	5 861	ns
Total Goldman Sachs Group, Inc.	**2 504 360**	**7,01**	**2 504 360**	**5,49**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions SOITEC hors marché.

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle (i) 1 667 272 actions SOITEC résultant d'un prêt de titre avec « right to recall » portant sur autant d'actions SOITEC et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions et (ii) 60 000 actions SOITEC résultant de la détention de 3 contrats « call option » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 19 septembre 2025, à un prix compris entre 80,00€ et 95,00€.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, (i) 513 actions SOITEC résultant de la détention de 3 contrats « call warrant » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 20 juin 2025 et le 19 septembre 2025, à des prix unitaires compris entre 80 € et 120 € et (ii) 291 734 actions SOITEC résultant de la détention de 25 contrats « swap » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 15 avril 2026 et le 28 mai 2035.

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 35 727 041 actions représentant 45 641 678 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.